

Formation URBANISME, EQUIPEMENT, LOGEMENT

Programme statistique 2003

	page
INSEE	
- Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages...3	
. Division logement.....4	
- Département de la conjoncture	
. Division des enquêtes de conjoncture6	
- Département de l'industrie et de l'agriculture10	
 SECRETARIAT D'ETAT AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, AU COMMERCE ET A L'ARTISANAT, AUX PROFESSIONS LIBERALES ET A LA CONSOMMATION	
Direction des entreprises commerciales, artisanales et de service (DECAS)	
. Sous-direction des activités commerciales, artisanales et de services(SDACAS)	12
 MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS, DU LOGEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER	
Direction des affaires économiques et internationales, Service économique et statistique	
- Sous-direction de l'observation statistique de la construction.....15	
Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGUHC).....24	
 Tableau récapitulatif des travaux prévus au programme à moyen terme 1999-200328	

INSEE

Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages

Le projet de saisie portable et rénovation de l'application régionale des prix sera déployé entre avril et juillet 2003. Il comporte une dimension technique avec la modernisation des outils de collecte et de gestion des relevés et une dimension organisationnelle avec le regroupement de l'activité sur 7 DR sites.

Le passage en saisie portable de l'enquête **Loyers et charges** qui avait dû être arrêté en 2000 pourrait reprendre en 2003. Il permettrait d'améliorer la qualité de l'information recueillie en vérifiant dès la collecte la vraisemblance des données relativement à celles du trimestre précédent (l'échantillon est un panel glissant). Il est aussi souhaitable parce la centralisation croissante de la saisie à l'Insee rend difficile la poursuite de l'enquête traditionnelle. A l'occasion de cette modernisation d'une enquête très ancienne, une fiche de présentation pour avis d'opportunité avait été remplie dès 1999.

La mise au point **d'indices de prix des logements** (maisons, appartements, centres villes, banlieue) en liaison à la fois avec les notaires d'Île de France et le Conseil supérieur du Notariat permet la publication régulière d'indices "Notaires - Insee", pour la Province, pour Paris et pour la petite couronne. Un indice France entière est actuellement estimé . Les publications au *Bulletin Mensuel de Statistique* sont devenues régulières et étendues depuis fin 2002 à des media électroniques. Il reste à consolider le financement des indices.

La collecte de **l'enquête décennale sur la Santé** commencée en octobre 2002, se poursuivra jusqu'en septembre 2003. L'échantillon national est de 18 000 logements (soit 12 000 ménages répondants attendus) en France métropolitaine, plus des extensions régionales dans cinq régions. Cette enquête permettra de mesurer à la fois la morbidité et la consommation médicale de la population.

Le dispositif des **enquêtes permanentes sur les conditions de vie (EPCV)** permettra de poursuivre les séries d'indicateurs sociaux. Cette année, deux plates-formes sont prévues, en mai et octobre. La première, en collaboration avec les deux ministères concernés, portera sur **la participation à la vie culturelle et sportive** et fait suite aux recommandations de la formation « Démographie-Conditions de vie » du Cnis. La seconde portera sur le thème « **éducation et familles** », 11 ans après l'enquête sur « l'effort d'éducation des familles » de mai 1992.

La prochaine **enquête Patrimoine** se déroulera sur le terrain fin 2003. Elle complètera la série des enquêtes Patrimoine de 1986, 1992 et 1998. Les enquêtes Patrimoine décrivent avec précision l'ensemble des actifs financiers, immobiliers et professionnels possédés par le ménage interrogé. Elles comportent aussi une information très complète sur les facteurs explicatifs du patrimoine : biographie familiale et professionnelle, héritages et donations, revenus et situation financière. Par rapport à l'enquête antérieure de 1998, l'enquête de 2003 décrit avec plus de précision les actifs en plein essor (assurance-vie, épargne salariale, valeurs mobilières).

Le projet européen **Silc** (Statistics on Income and Living Conditions) va succéder au Panel européen. Pour la France, cette opération prendra la forme d'une double enquête : une enquête annuelle sur les revenus et les conditions de vie (ERCV), complétée par un panel (PRCV) dont l'échantillon sera alimenté par cette enquête. L'enquête ERCV interrogera chaque année un échantillon de 9 000 ménages répondants, les échantillons successifs étant indépendants. Le panel PRCV devrait suivre les individus avec une méthodologie analogue au Panel européen pendant 9 ans, avec renouvellement de l'échantillon par 1/9^{ème} chaque année. La durée de suivi sera donc plus longue que celle requise par Eurostat. En France, la collecte commencera en 2004.

En 2003 on exploitera une enquête-pilote coordonnée au niveau européen (test auprès de 300 ménages). A des fins méthodologiques, on réalisera en 2003 un appariement de ce test avec les fichiers de l'impôt sur le revenu pour comparer les résultats de cette enquête avec l'enquête Revenus fiscaux.

Ce projet pose un très gros problème de comparabilité entre les pays. La France a demandé et obtenu que le règlement prévoie explicitement des études méthodologiques de comparabilité.

Division logement

1. Exposé de synthèse

Outre la poursuite de l'observation conjoncturelle des Loyers à travers l'enquête trimestrielle Loyers et charges et l'analyse de la situation en matière de logement des ménages à partir des enquêtes nationales sur le Logement, la division Logement poursuivra la publication des indices de prix des logements en collaboration avec les notaires ainsi que les estimations du parc pour le compte du logement.

2. Travaux nouveaux pour 2003

2.1. Enquête Loyers et charges

Le passage en saisie portable s'étant révélé plus ardu que prévu avait dû être arrêté en 2000. Le projet rendu délicat par le fait qu'il faut saisir des montants reprendra en 2003. Il permettrait d'améliorer la qualité de l'information recueillie en vérifiant dès la collecte la vraisemblance des données relativement à celles du trimestre précédent (l'échantillon est un panel glissant). Il est aussi souhaitable parce la centralisation croissante de la saisie à l'INSEE rend difficile la poursuite de l'enquête traditionnelle. A l'occasion de cette modernisation d'une enquête très ancienne, une fiche de présentation pour avis d'opportunité avait été remplie dès 1999.

2.2. Rénovation de l'indice des loyers

Une réflexion a commencé depuis fin 2000 pour appliquer des méthodes économétriques au calcul de l'indice des loyers. La qualité en sera améliorée, ainsi que les prévisions d'évolution servant à l'indice mensuel des prix à la consommation. La reprise du passage en saisie portable ayant été jugée prioritaire, la rénovation de l'indice pourrait débiter à la fin du projet, en 2004.

2.3. Indices de prix des logements

La mise au point d'indices de prix des logements (maisons, appartements, centres villes, banlieue) en liaison à la fois avec les notaires d'Ile de France et le Conseil supérieur du Notariat permet la publication régulière d'indices "Notaires INSEE", pour la Province, pour Paris et pour la petite couronne. Un indice France entière est actuellement estimé. Les publications au Bulletin Mensuel de Statistique sont devenues régulières et étendues depuis fin 2002 à des media électroniques. Il reste à consolider le financement des indices.

2.4. Enquête Logement

En 2003, l'enquête de 2001-2002 entrera dans sa phase active d'exploitation : livraison des fichiers aux partenaires, sortie des résultats détaillés. Les quelques modifications du questionnaire, par exemple la double interrogation de la PR et du conjoint sur la mobilité, la meilleure appréhension des revenus, des aides au logement, la définition plus précise du statut de propriétaire en cas de donation du logement principal, les précisions sur la qualité du logement, permettront des études nouvelles. D'autres seront en continuité avec la série des enquêtes précédentes.

3. Opérations répétitives

Séries physiques du parc de logement

La mise à jour des séries annuelles sur le parc de logement et ses mouvements pour le Compte du Logement intégreront les enseignements de l'enquête Logement 2001-2002. De nouvelles estimations de construction neuve par La DAEI sont aussi intégrées depuis 2001. A plus long terme, la nouvelle organisation du recensement et le RIL (répertoire d'information localisée) devraient apporter une meilleure vision annuelle du parc de logement.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

La division Logement ne mène aucune enquête auprès des entreprises.

5. Aspects particuliers du programme 2003

5.1. Aspects régionaux et locaux

L'enquête Logement 2001-2002 a fait l'objet d'une extension d'échantillon dans la région Nord-Pas-de-Calais.

Par ailleurs, la taille de l'échantillon de l'enquête nationale (environ 30 000 ménages répondants) permet d'apprécier certaines spécificités régionales.

5.2. Aspects "environnement"

Des questions nouvelles portant sur le cadre de vie et sur les nuisances dont souffrent les ménages avaient été introduites dans le questionnaire de l'enquête Logement. Elles ont permis notamment de mesurer le nombre de ménages qui se plaignent de problèmes de bruit, de pollution, d'absence d'espaces verts, de manque de clarté. Ces investigations sont poursuivies dans le cadre de l'exploitation de l'enquête Logement 2001-2002.

5.3. Dimension européenne

Les publications liées à l'exploitation de l'enquête Logement pourraient faire place à des éléments de comparaison avec les conditions de logement dans les autres pays de la communauté européenne.

6. Liste des publications 2001-2002

Warzée Claire, "L'évolution des loyers en 2000 : gel dans le secteur HLM, modération dans le secteur libre", *Insee Première* n°770, avril 2001.

Warzée Claire, "Le locataire dans la ville, Enquête Loyers d'octobre 2000", *Insee Première* n°806, septembre 2001.

Germé Pascal et Claire Warzée, "Le logement locatif de 1995 à 2000", *Insee Résultats* n°758-759, septembre 2001.

Laferrère Anne et David le Blanc, "Structure par âge et marché du logement", in Les aspects financiers du vieillissement de la population, Conseil national du Crédit et du titre, 153-173, 2001.

le Blanc David et Anne Laferrère 'The Effect of Social Housing on Households' Consumption in France', *Journal of Housing Economics*, 10, 4, Decembre 2001.

Laferrère Anne, 'Les grandes tendances du logement en France', *Réflexions Immobilières*, Institut de l'Epargne Immobilière et Foncière, octobre 2001, 38-44.

David Alain, Dubujet François, Gouriéroux Christian et Anne Laferrère, *Les indices de prix Notaires-Insee*, *Insee Méthode*, 2002, à paraître.

Anne Laferrère et Claire Warzée, "Secteur libre et HLM, deux dynamiques différentes », Enquête Loyers d'octobre 2001", *Insee Première* n°839, mars 2002.

Anne Laferrère et David Le Blanc, « Comment les aides au logement affectent-elles les loyers ? », *Economie et Statistique* n°351, 2002

Anne Laferrère et Sabine Bessière, « La copropriété en forte progression », *Données sociales 2002*, à paraître

Anne Laferrère et Sabine Bessière, « Aux marges du logement : résidences multiples, résidence partielle, co-habitation et hébergement d'après l'enquête Logement de 1996-1997 », *Document de travail de la Direction des Statistiques Démographiques et Sociales* n°F0204, avril 2002

Alain Jacquot, « 25% de ménages en 2030 », *Insee Première*, à paraître

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 1999-2003

Le passage sous saisie portable de l'enquête sur les loyers demande une adaptation plus substantielle que prévue du logiciel CAPI. C'est en effet à l'INSEE la première enquête trimestrielle, en panel, téléphonique, avec données détaillées en Euros (la quittance) à devoir être capisée. Le rappel des données antérieures et leur modification éventuelle pour le trimestre en cours est en particulier délicat. Ceci explique le report de cette opération.

(Voir tableau)

Département de la conjoncture
. Division des enquêtes de conjoncture

1. Exposé de synthèse

Lors de la réunion du 9 mai 1999, la formation « Commerce, Services » du CNIS a approuvé « le principe d'une extension progressive, sous l'impulsion européenne, du système d'enquêtes conjoncturelles à l'ensemble des activités de services, notamment les transports et les assurances ». L'extension pourrait porter en priorité sur les secteurs des assurances et des transports, sauf difficulté particulière ou demande explicite de la Commission en faveur d'une extension prioritaire à un autre secteur.

En ce qui concerne l'enquête de conjoncture dans le commerce de détail, la division a mené une étude de faisabilité sur une extension aux secteurs de la pharmacie et du commerce et de la réparation automobile. Le principe de cette extension a été approuvé par la formation « Commerce, Services » lors de la réunion du 9 mai 2000 - Cf. note n°436/D130 du 16 juin 2000. Les conclusions de l'étude de faisabilité conduisent la division à lancer l'extension au début 2003. Par ailleurs, une question relative aux perspectives personnelles d'activité sera ajoutée à l'enquête Commerce de détail également en janvier 2003, dans un souci d'harmonisation tant avec les autres enquêtes de conjoncture françaises qu'avec les enquêtes Commerce de détail de nos homologues européens.

Pour ce qui est de l'enquête Activité dans l'industrie, la division mensuralisera la question relative aux tendances passées et prévues des effectifs en janvier 2003, suite à une demande de la Commission européenne notifiée en janvier 2002.

La division propose également une rationalisation du dispositif d'enquêtes de conjoncture traitant des questions d'investissement et de facteurs de production. Ce dispositif était constitué jusqu'ici de deux enquêtes : l'enquête quadrimestrielle sur les investissements dans l'industrie et l'enquête semestrielle sur les facteurs de production. L'enquête Facteurs de production a été tout d'abord allégée, puis supprimée au début de l'année 2002. Suite à cette suppression, une évolution des questionnaires de l'enquête Investissement est proposée à compter de janvier 2003, de même que le passage de cette enquête en périodicité trimestrielle.

En parallèle, le projet de collecte des enquêtes et de retour d'information par Internet, qui est mené en collaboration avec des personnes de la DSE, progresse rapidement. Dans une première étape, il va être offert aux entrepreneurs du commerce de gros qui le souhaitent la possibilité de répondre par Internet à l'enquête de conjoncture dans ce secteur, à compter du premier trimestre de 2003. Dans le même temps, les entreprises répondantes à cette enquête (que ce soit par Internet ou par courrier postal) se verront offrir un retour d'informations en ligne, plus riche que par le passé. Au vu des résultats obtenus, la division préparera l'ouverture du mode de collecte par Internet à d'autres enquêtes (toujours en sus du mode actuel par voie postale) à l'horizon de 2004 pour la première vague de généralisation. Là encore, des services plus performants en termes de retours d'informations seront mis à disposition des entreprises sur le site.

Enfin, la division reconduit sa démarche d'amélioration de la qualité statistique des enquêtes de conjoncture en poursuivant son effort de suivi en continu des entreprises enquêtées.

2. Travaux nouveaux pour 2003

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Aucune nouvelle enquête ni aucune rénovation d'enquête n'est envisagée pour 2003.

2.2 Autres travaux nouveaux ou rénovés pour 2003

Une première extension de l'enquête Services devrait être initiée au plus tôt au second semestre de 2003, vraisemblablement aux assurances ou aux transports terrestres. En termes de calendrier, trois éléments concourent en effet à n'envisager désormais la première extension sectorielle de l'enquête Services qu'à cet horizon. Les conséquences de la mensualisation et du toilettage de l'enquête Services (effectués en 2000 et 2001) sur la charge de travail du responsable Services n'ont été totalement absorbées qu'à la mi 2002 (report de certaines tâches régulières et tests à effectuer des nouvelles spécifications de l'enquête trimestrielle liées au toilettage). En outre, les responsables d'enquêtes ont dû procéder à de nombreux tests informatiques dans le courant du premier semestre de 2002 et au-delà (à l'occasion notamment du transfert de l'application conjoncture sur le site d'Orléans et des tests lors des passages à SAS8, ORACLE8). Enfin, le responsable Services a changé en septembre 2002. La nouvelle responsable doit se former à ses nouvelles responsabilités avant d'entreprendre toute extension.

En parallèle, la division a mené une étude de faisabilité concernant l'extension de l'enquête Commerce de détail au secteur de la pharmacie ainsi qu'à celui du commerce et de la réparation automobile. En effet, la pharmacie, qui représente 8 % du chiffre d'affaires hors taxes du commerce de détail, ne figurait pas jusqu'à présent dans le champ de l'enquête. En outre, il paraîtrait souhaitable que les enquêtes de conjoncture couvrent l'ensemble des dépenses liées à l'automobile, qui représentent une part notable de la consommation industrielle des ménages. L'étude de faisabilité conclut à une extension possible, mais (d'après certaines réactions d'entreprises ayant

Pour ce qui est de l'enquête Activité dans l'industrie, la division mensualisera les questions relatives aux tendances passées et prévues des effectifs en janvier 2003, suite à une demande de la Commission européenne notifiée en janvier 2002.

La division a également prévu une rationalisation du dispositif d'enquêtes de conjoncture traitant des questions d'investissement et de facteurs de production. Ce dispositif était constitué jusqu'ici de deux enquêtes : l'enquête quadrimestrielle sur les investissements dans l'industrie et l'enquête semestrielle sur les facteurs de production. L'enquête Facteurs de production a tout d'abord été allégée, puis supprimée au début de l'année 2002, notamment en raison de taux de réponse jugés insuffisants. En 2003, l'enquête Investissement sera amenée à évoluer pour répondre à trois objectifs :

- faciliter les prévisions à court terme de l'investissement sur la base des résultats de cette enquête, notamment dans le cadre des préparations des *Notes* et *Points de Conjoncture* (passage en périodicité trimestrielle, avec ajout d'une enquête en juillet) ;
- pallier la suppression de l'enquête sur les facteurs de production dans l'industrie pour les aspects jugés les plus importants de cette enquête, abandonnée au début 2002 ;

- ajouter un petit nombre de questions nouvelles rendues nécessaires par l'évolution économique des secteurs industriels.

Les questionnaires de janvier, avril et octobre seront relativement peu touchés par cette rationalisation, si ce n'est dans le sens d'un allègement. La majorité des nouvelles questions seront posées lors de l'enquête de juillet. Il est prévu que cette évolution de l'enquête Investissement soit soumise à la formation Industrie du CNIS de mai 2003.

Enfin, depuis maintenant plus d'un an, la division prépare la mise en place d'un mode de collecte des enquêtes de conjoncture et d'un retour d'informations aux entreprises par Internet, en collaboration avec des personnes de la DSE¹. Ce projet s'insère dans une démarche entreprise par l'INSEE, de concert avec l'ensemble de l'Administration Économique tant française qu'étrangère, d'adaptation aux nouvelles technologies qui se généralisent. Cette démarche répond aux objectifs de moyen terme de modernisation des outils de l'INSEE. Dans une première étape, il sera offert aux entrepreneurs du commerce de gros qui le souhaitent la possibilité de répondre par Internet à l'enquête de conjoncture dans ce secteur, à partir du premier trimestre de 2003. Le choix de débiter par l'enquête Commerce de Gros répond au souci d'expérimenter le passage à la collecte par Internet sur une enquête simple et de fréquence élevée². Soulignons que le maintien de taux de réponse corrects suppose au moins dans un premier temps de conserver en parallèle le mode de collecte par voie postale³. L'ouverture du mode de collecte par Internet à d'autres enquêtes (toujours en sus du mode actuel par voie postale) sera préparée avec un objectif de lancement en 2004 (enquêtes dans l'industrie) et au-delà (autres enquêtes). Chaque ouverture de collecte par Internet ira de pair avec la mise à disposition de services plus performants en termes de retours d'informations pour les entreprises sur le site.

¹ NB : les projets Conjoncture Interne, PVIS et Portail ont été fusionnés en un seul projet, ce qui a permis de bénéficier de nombreuses synergies, et de mettre en place une logique largement commune pour les trois sites.

² Nous suivons ainsi une recommandation du SESSI, citée dans le compte-rendu de la réunion du Comité de Direction du 3/10/2000 (note n°203/A040 du 6/10/2000) : «L'expérimentation [de la mise à disposition des enquêtés d'outils de déclaration électronique de données] sur des enquêtes simples et de fréquence élevée semble la meilleure voie à suivre».

³ Une analyse du SESSI en novembre 2000 fait état d'un taux de réponse par Internet de l'ordre d'environ 15% (depuis, ce taux a doublé). D'où la nécessité de prévoir un système de collecte mixte Internet - questionnaires papiers.

3. Opérations répétitives

En 2003, la division effectuera les opérations statistiques décrites ci-dessous :

Enquêtes	Champ actuel	obligatoire	Communautaire
Mensuelle sur l'activité dans l'industrie	4000 entreprises	non	oui
Trimestrielle sur l'activité dans l'industrie	4000 entreprises	non	oui
Semestrielle sur la concurrence étrangère	4000 entreprises	non	non
² Trimestrielle sur les investissements dans l'industrie	4000 entreprises	non	oui
Semestrielle sur la situation de trésorerie	4000 entreprises	non	non
Mensuelle dans le bâtiment (cogérée avec la FNB)	3000 entreprises	non	oui
Trimestrielle dans les travaux publics (réalisée par la FNTP)	2000 entreprises	non	oui
Trimestrielle dans l'artisanat du bâtiment	2000 entreprises	non	non
Trimestrielle dans la construction immobilière.	1000 entreprises	non	non
Mensuelle dans le commerce de détail	4000 entreprises, 5000 avec l'extension à la pharmacie et à la réparation automobile.	non	oui
Bimestrielle dans le commerce de gros	4000 entreprises	non	non
Mensuelle dans les services.	4500 entreprises avant extension, 5500 après extension aux transports et aux assurances	non	oui

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Les enquêtes de conjoncture, de nature essentiellement qualitative, ne constituent pas une charge très importante pour les entreprises : la réponse aux questionnaires de conjoncture les plus importants excède rarement le quart d'heure. Toutefois, la division garde toujours à l'esprit le souci d'alléger le plus possible la charge des entreprises. C'est ainsi qu'elle a supprimé l'enquête Facteurs de production en 2002 et conçu corrélativement l'évolution de l'enquête investissement de manière à ce que la charge des entreprises ne soit pas significativement alourdie par rapport à l'ancien dispositif formé des deux enquêtes.

En outre, la mise à disposition des entreprises d'un nouveau mode de collecte via Internet répondra à l'exigence d'un meilleur service rendu aux entreprises. A cet égard, le projet prévoit de faire bénéficier les entrepreneurs qui choisiront le mode de réponse par Internet de services spécifiques (aide en ligne lors du remplissage du questionnaire, retours d'informations plus riches...).

5. Aspects particuliers du programme 2003

5.1. Aspects régionaux et locaux

Les aspects régionaux des enquêtes de conjoncture sont traités par la DDAR et les Directions Régionales de l'INSEE.

5.2. Aspects environnement

Sans objet

5.3. Aspects européens

La plupart des enquêtes nationales de conjoncture font partie du système harmonisé d'enquêtes de conjoncture de la Communauté européenne. Les données de ces enquêtes sont transmises à la Commission (Direction Générale des Affaires Economiques et financières).

6. Liste des publications

Toutes les sorties d'enquêtes font l'objet d'une publication dans les *Informations Rapides*, mises en ligne sur le site Internet de l'INSEE. Les résultats de la plupart des enquêtes à statut européen sont en outre systématiquement publiés dans des supports de la Commission européenne et consultables sur son site internet. A ceci s'ajoute la publication des principaux résultats des enquêtes de conjoncture dans les *Tableaux de Bord Hebdomadaires* et la diffusion de séries trimestrielles (ou trimestrialisées) dans les volumes des *Séries Longues*. Les séries des enquêtes de conjoncture de la division sont quant à elles disponibles de manière exhaustive dans la Banque de Données Macroéconomiques (BDM) de l'Insee.

En outre, l'analyse des résultats des enquêtes de conjoncture est à l'origine de fiches, encadrés et dossiers publiés régulièrement dans les *Notes de Conjoncture*.

Enfin, la méthodologie de plusieurs enquêtes est expliquée dans des volumes publiés dans la collection Insee-Méthodes. De nouveaux volumes (enquêtes Commerce de détail et Commerce de gros tout d'abord, puis Bâtiment et Activité dans l'industrie dans un second temps, suivis d'autres enquêtes) sont en préparation dans cette collection. Les premiers de ces volumes devraient être publiés à partir de la fin 2002.

7. Suivi des travaux prévus dans le cadre du programme à moyen terme

Le déroulement des travaux prévus dans le programme à moyen terme est conforme à ce qui était indiqué au CNIS. La constitution des séries en nomenclature NES est achevée depuis 1999. Nos outils de prévision ont été ensuite réestimés dans cette nomenclature et en base 95.

(Cf. *Tableau récapitulatif des travaux prévus au moyen terme 1999-2003 en fin de document*).

Département de l'industrie et de l'agriculture

1. Exposé de synthèse

La disponibilité d'un nouveau système intermédiaire d'entreprises permet, au sein de la division des comptes et études de l'industrie, un développement de la statistique sectorielle propre à la construction.

L'indice du coût de la construction fait à présent l'objet d'une publication directe par l'INSEE au moyen de la publication 'Informations rapides' (Série des Principaux Indicateurs) à des dates fixées et annoncées trois mois à l'avance.

Comme annoncé à la formation en 2001, une mission d'étude sur l'élaboration de l'indice a été diligentée conjointement par l'INSEE et le Service des études et statistiques du ministère de l'équipement, des transports et du logement. Elle porte sur la totalité des travaux qui concourent à son élaboration : enquête sur le prix de revient des logements neufs (EPRLN), méthodologie des métrages, qualité du bordereau général d'évaluation des travaux neufs (BGETN). Les conclusions doivent en être tirées au cours du premier semestre de 2002.

Par ailleurs, la Secrétaire d'Etat au Logement a annoncé qu'elle allait saisir la commission nationale de concertation en vue de relancer une réflexion sur l'indexation des loyers d'habitation : quelles qu'en soient les conclusions, il importe de souligner que la disponibilité de l'indice des prix de la construction neuve que constitue l'ICC reste indispensable pour le suivi de ce secteur, au même titre que les indices de prix de vente industriels et les indices de prix agricoles dans leurs domaines respectifs.

Enfin, l'indicateur de production du bâtiment et des travaux publics, réalisé à partir du volume d'heures travaillées, qui avait sensiblement évolué dans la base 1995 de façon à prendre en compte le volume d'intérim, a fait l'objet de révisions notables visant à mieux prendre en compte l'évolution de la productivité dans ce secteur.

2. Travaux nouveaux pour 2003

En attendant la prise en compte dans le système intermédiaire d'entreprises (SIE) des données disponibles sur les immobilisations par nature fournies par la liasse fiscale, les exploitations ad hoc de la source SUSE seront poursuivies. Elles permettent une comparaison entre deux sources indépendantes de l'évaluation de la FBCF des entreprises en bâtiment. En 2003 sera élaboré le SIE relatif à 2001 (SIE définitif). Cette année sera chiffrée directement en base 2000.

En ce qui concerne l'indice du coût de la construction, les éventuelles opérations nouvelles dont le principe aurait été décidé à la suite de la mission d'étude évoquée précédemment seront mises en place. Ce pourrait par exemple être le cas de nouvelles méthodes pour le suivi du prix de certaines maisons individuelles standardisées.

3. Opérations répétitives

3.1 Comptes nationaux

A partir de septembre 2002, démarrera la quatrième campagne courante (définitif 2000 semi-définitif 2001). Rappelons que ces campagnes sont réduites à l'ouverture de trois comptes portant sur une même année (contre quatre en base 1980) ; et que le mode d'élaboration du compte provisoire a été simplifié. Le second semestre de l'année 2003 sera consacré à la première campagne courante dans la base 2000. Entre les travaux de la campagne courante de la base 95 et ceux de la base 2000, on procédera au chiffrage de l'année de base (année 2000).

3.2 L'indice du coût de la construction

Comme chaque année, quatre indices courants trimestriels seront élaborés ; les indicateurs dérivés (type d'habitat - région) seront calculés.

6. Publications

Paru en 2001 :

INSEE Première N°786 - 2000 : une deuxième année exceptionnelle pour la construction (juin 2001)

A paraître en 2002

Diagnostics général ou sectoriels sur le bâtiment (Insee-première) et les matériaux de construction (diagnostics industriels)

L'indice du coût de la construction est publié au moyen dans la série des « Info-rapides » ; les indices dérivés sont publiés dans le BMS.

7. Travaux prévus au programme à moyen terme 1999-2003

(Voir tableau)

SECRETARIAT D'ETAT AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, AU COMMERCE ET A L'ARTISANAT, AUX PROFESSIONS LIBERALES ET A LA CONSOMMATION

Direction des entreprises commerciales, artisanales et de service (DECAS)
 . Sous-direction des activités commerciales, artisanales et de services (SDACAS)

1. Exposé de synthèse

La Sous direction des activités commerciales, artisanales et des services a qualité de service statistique de ministère (SSM), au sein de la nouvelle Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services (DECAS), qui, fin 1998, a regroupé les anciennes Directions de l'artisanat, du commerce intérieur et la Mission d'études des problèmes du secteur des services (MEPSS). Pour ce qui concerne la construction, son rôle statistique porte essentiellement sur les entreprises artisanales, c'est à dire sur les « très petites entreprises » du bâtiment (moins de 20 salariés).

La Sous direction n'effectue pas d'enquête directement mais exploite les sources administratives ou les enquêtes existantes ou encore participe au financement de certaines d'entre elles (EPEI), afin que soient représentées les petites unités.

Les activités relevant de l'artisanat, qui sont définies par le décret du 2 avril 1998, sont très exactement, sans aucune omission, celles de la section "Construction" de la NAF 1993 (division 45 de la NAF). Mais selon les activités, la part des effectifs salariés des entreprises de l'artisanat dans l'effectif salarié de l'ensemble du secteur est très variable.

A leur création, les entreprises relevant des secteurs de l'artisanat doivent s'inscrire au répertoire des métiers si elles n'emploient pas plus de dix salariés. C'est l'inscription au répertoire qui leur confère le caractère artisanal. Mais certaines catégories de salariés (conjoint, associés, handicapés, apprentis...), ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'effectif. De plus, le décret du 14 décembre 1995 a mis en place le "droit de suite", qui permet aux entreprises inscrites au répertoire des métiers d'y rester même si elles dépassent le seuil de dix salariés. Le seuil de dix salariés pour les entreprises de l'artisanat ne permet donc pas d'opérer une délimitation simple de ce secteur dans les statistiques d'entreprises ; de fait, on constate que désormais, une majorité des entreprises relevant des secteurs de l'artisanat, et comptant de 11 à 19 salariés, sont inscrites au registre des métiers.

La connaissance juridique des entreprises inscrites au répertoire des métiers est assurée par l'exploitation du répertoire Sirene de l'artisanat (RSA) gérée par l'INSEE et financée par la Direction des entreprises artisanales, commerciales et de services.

La connaissance économique des entreprises artisanales est assurée par des exploitations sur les entreprises exerçant une activité relevant des secteurs des métiers et comptant moins de 20 salariés (ce seuil était de 16 salariés, il a été porté à 20 à partir de 2 000). Les exploitations sont assurées à partir de la base SUSE de données fiscales ainsi que la base « Fichier réduit d'enquêtes d'entreprises » (FREE) établie par la DECAS ; cette base rassemble l'essentiel des données des enquêtes d'entreprises (EPEI et enquêtes annuelles) et est complétée par des ratios issus de SUSE pour les données absentes pour les petites entreprises. Sont également utilisés pour l'emploi les fichiers DADS, UNEDIC, l'enquête Emploi. Le suivi de la politique de l'emploi est assuré par l'exploitation des fichiers de la DARES.

2. Travaux nouveaux pour 2003

Aucune enquête nouvelle n'est envisagée dans la sous direction.

Après la période de mise en place, en 1999, de la nouvelle sous direction, qui permet une utilisation plus intensive des différentes sources administratives et enquêtes existantes, les travaux, menés en collaboration avec la DAEI, s'orienteront notamment vers l'analyse des petites entreprises et de leur compétitivité.

3. Opérations répétitives

- Répertoire SIRENE de l'artisanat (RSA)
- Exploitation du fichier SIRENE
- Défaillances et créations des entreprises artisanales (données mensuelles), exploitation des enquêtes SINE
- Exploitation des fichiers BIC, BNC, SUSE
- Exploitation des enquêtes d'entreprises, maintenance de la base de données FREE de la DECAS
- Exploitation des fichiers DADS
- Exploitation des fichiers de l'UNEDIC
- Exploitation de l'enquête « Emploi » et du Recensement de la Population
- Exploitation des fichiers de suivi de la politique de l'emploi de la DARES

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Cette rubrique ne concerne pas la sous direction qui ne mène pas de collecte statistique auprès des entreprises.

5. Aspects particuliers du programme 2003

5.1- Aspects "régionaux et locaux"

Les besoins de la DECAS vont amener à développer les études régionales et départementales. Par ailleurs, des travaux sont en cours, en collaboration avec l'INSEE, pour mettre au point une méthode d'élaboration de statistiques locales de l'artisanat.

5.2- Aspects "européens"

L'adoption des règlements européens sur la statistique structurelle d'entreprise (règlement du 20 décembre 1997) et la statistique de court terme (règlement du 19 mai 1998), de la recommandation sur la définition de seuils pour les PME (recommandation du 3 avril 1996) va permettre de disposer de données harmonisées sur les entreprises dans les quinze pays membres. L'accès aux données devra être organisé avec EUROSTAT. Une rediffusion de ces données ainsi qu'un certain nombre d'études sur des comparaisons des structures des différents pays sont envisagés.

6. Liste des publications (2002-2003)

- Chiffres clés de l'artisanat (annuel)
- Chiffres clefs des PME (nouveau en 2002, publication tous les deux ans)
- Chiffres clefs des TPE (nouveau en 2003, publication tous les deux ans)
- Les entreprises inscrites au répertoire informatique des métiers au 1er janvier (annuel)
- Publications sur l'artisanat (4 pages) sur différents thèmes

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 1999-2003

Compte tenu de la transformation, fin 1998, de la Direction de l'artisanat en Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services, le programme à moyen terme présenté en 1998 raisonnait

plus en terme d'orientations qu'en terme d'opérations. Les grandes orientations qui étaient présentées sont retenues.

L'objectif général est de développer les outils nécessaires à la compréhension des phénomènes économiques des secteurs artisanaux et des petites entreprises de sorte de mieux éclairer les décideurs publics et de répondre aux besoins des professionnels.

Un groupe de travail réunissant l'APCM et les différents partenaires du SSE va s'est réuni en 2000 dans le cadre du CNIS, afin de définir un programme à moyen terme visant à mieux connaître l'artisanat. Les formations « Industries » et « Commerce, Services » ont émis le vœu que ce groupe soit pérennisé en « Groupe de suivi des statistiques de l'artisanat ».

Le répertoire SIRENE de l'artisanat sera rénové et bénéficiera des améliorations prévues pour le répertoire SIRENE.

Le partenariat avec les autres services statistiques sera développé.

On développera des thèmes transversaux à tous les secteurs comme la qualification, l'insertion professionnelle, l'adaptation des entreprises à la réduction du temps de travail, les mesures prises en faveur des simplifications administratives et de la création d'entreprises, ces thèmes intéressant particulièrement la Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services.

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS, DU LOGEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER

Direction des affaires économiques et internationales, Service économique
et statistique

. Sous-direction de l'observation statistique de la construction

Plusieurs directions du ministère se partagent les travaux de production statistique, en particulier la Direction des affaires économiques et internationales (DAEI) et la Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGUHC). L'essentiel des travaux dans le domaine de l'urbanisme, de l'équipement et du logement est toutefois réalisé par le Service économique et statistique (SES) de la DAEI, et plus particulièrement la sous-direction de l'observation statistique de la construction.

Direction des affaires économiques et internationales, Service économique et statistique Sous-direction de l'observation statistique sur la construction

Les opérations de collecte d'informations statistiques conduites par le SES combinent à la fois des enquêtes sur l'activité des entreprises du secteur, entreprises de construction ou de promotion immobilière, l'élaboration d'indices de prix, ainsi que l'exploitation statistique de sources de nature administrative.

Les travaux de synthèse, outre ceux qui se situent directement en aval des opérations statistiques, concernent notamment l'élaboration du compte satellite du logement, les réseaux d'informations économiques et sociales localisées et les analyses à partir des fichiers fiscaux.

1. Exposé de synthèse

Pour l'année 2003, les priorités seront données à l'amélioration de la pertinence des travaux, à une plus grande satisfaction des utilisateurs par l'élaboration de résultats provisoires et le développement de produits standards de diffusion. L'effort de fiabilisation des opérations statistiques sera poursuivi, qu'il s'agisse du suivi de la construction neuve, de la description du parc locatif social, de la qualité des enquêtes auprès des entreprises du secteur. Des rénovations seront poursuivies : phase de collecte de l'indice du coût de la construction, renouvellement des échantillons pour les IPEA.

S'agissant du suivi statistique de la construction neuve, l'objectif est de mettre à la disposition des utilisateurs la richesse des bases de données, à l'aide de produits standards. La satisfaction des multiples demandes devrait s'appuyer sur des outils permettant une mise à disposition rapide au moindre coût et une accessibilité sur abonnement, à partir d'un site Internet spécifique. La production et la diffusion de séries en « dates réelles » devraient être régulières.

Le contenu de l'enquête sur le parc locatif social devra être reconsidéré en complément de l'inventaire que la loi « solidarité et renouvellement urbain » (SRU) a institué. L'effort important de recherche d'un meilleur repérage de la localisation de ces logements sera poursuivi. Pour l'année 2003, l'objectif commun avec la DGUHC sera également de poursuivre la consolidation de l'ensemble des opérations de collecte auprès des organismes et d'alléger la charge que représentent pour eux ces enquêtes.

S'agissant du marché du logement, l'enquête sur la commercialisation des logements neufs (ECLN) ne pose pas de problèmes en gestion courante. Les séries, homogènes depuis 1992, sont maintenant suffisamment longues pour envisager une désaisonnalisation, qui permettrait une analyse conjoncturelle plus pertinente.

L'enquête actuelle sur les ventes de logements neufs et anciens (Existan) est au contraire réalisée dans des conditions de plus en plus difficiles, ce qui conduit à ne pas la reconduire en 2003 en tant qu'opération nationale. L'objectif est de lui substituer l'exploitation des bases de données d'actes notariés, constituées dans les services fiscaux ou à l'initiative des notaires. Ceci devrait permettre de

disposer de statistiques plus riches et mieux localisées. En 2002 et 2003, des travaux préparatoires devraient être conduits, notamment avec la Direction générale des impôts.

Les travaux de production et de diffusion des résultats de l'enquête annuelle d'entreprise dans le secteur de la construction ont retrouvé leur calendrier cible. Les résultats relatifs à l'année 2000 sont diffusés au mois d'avril 2002. En 2003, l'accent sera mis sur la qualité de l'enquête annuelle. Le plan de sondage sera à nouveau optimisé pour l'enquête portant sur l'exercice 2002. La base de diffusion va permettre une mise à disposition des résultats de l'enquête 2001 dès le tout début de l'année 2003. Le retour d'information vers les entreprises sera effectué dans ces mêmes délais. La première diffusion de résultats provisoires pourrait être réalisée à titre expérimental. Les résultats de la seconde enquête associée portant sur le thème de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information réalisée en 2002 seront publiés en 2003.

S'agissant des indices de prix des travaux d'entretien et d'amélioration des logements (IPEA), les orientations retenues à l'issue de la mission menée en 2000 ont donné lieu à des travaux préparatoires en 2001 et à de premières réalisations en 2002 : publication de l'indice synthétique en juin et investissements méthodologiques, qu'il s'agisse de la méthode d'échantillonnage ou de la collecte simplifiée pour les petites entreprises. Ces travaux méthodologiques initiés en 2002 seront poursuivis en concertation avec les fédérations professionnelles concernées et les premières mises en œuvre réalisées, notamment pour le renouvellement par cinquième des échantillons. La mise en place d'une collecte simplifiée auprès des petites entreprises sera également expérimentée.

S'agissant du suivi des prix de la construction neuve de logements, les orientations retenues à l'issue de la mission d'expertise menée sur l'ICC conduiront à des études détaillées sur plusieurs points concernant notamment la phase d'échantillonnage et de collecte des dossiers. L'objectif poursuivi est de mieux prendre en compte les mouvements de court terme des prix, tout en préservant la pertinence de cet indice pour la mesure des mouvements de moyen et long termes.

La mobilisation des données issues des caisses d'allocations familiales ainsi que des données fiscales et foncières sera poursuivie. Elles constituent des sources d'information très riches pour le suivi et l'évaluation des politiques locales de l'habitat. La nouvelle base de données GEOKIT2, utilisée par les réseaux d'informations économiques et sociales localisées, sera enrichie notamment avec des informations en provenance du Scees (recensement de l'agriculture) et de l'Ifen.

2. Travaux nouveaux pour 2003

2.1 Enquêtes nouvelles

Aucune enquête nouvelle propre au secteur de la construction n'est prévue pour 2003. Nous prévoyons néanmoins de nous associer au projet d'enquête sur les relations interentreprises pilotée par le service statistique du ministère de l'industrie (voir à ce sujet la fiche descriptive d'enquête soumise à avis d'opportunité). La deuxième enquête associée à l'enquête annuelle d'entreprise sur le secteur de la construction est réalisée au dernier trimestre 2002 sur le thème de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, alors que l'on met à nouveau en œuvre l'allègement de la charge statistique pour les petites entreprises. Ce projet a obtenu un avis d'opportunité favorable lors de la réunion de printemps 2001 de la formation. La prochaine enquête associée devrait être lancée en 2004 sur l'exercice 2003. Elle devrait porter sur le thème de l'entretien-amélioration du bâtiment, comme celle réalisée en 2000 sur l'exercice 1999.

2.2 Travaux statistiques rénovés

- **Le suivi du parc locatif social**

La loi sur la solidarité et le renouvellement urbain (SRU) a conduit à mettre en place un inventaire annuel sur le parc locatif social. Dans un souci de ne pas alourdir la charge d'enquête pour les organismes, le formulaire « SRU » a été construit à partir de questions posées dans l'enquête sur le parc locatif social (PLS) que réalise chaque année le Service économique et statistique du ministère de l'équipement. Après un premier bilan d'établissement de l'inventaire, le contenu de l'enquête pourra être réexaminé et une meilleure coordination recherchée entre les différentes opérations de remontées d'information réalisées par le ministère. Le ministère de l'équipement souhaite que cette enquête puisse être réalisée dans le cadre de la loi de 1951. Cela suppose la possibilité de rendre

diffusables certaines variables selon leur degré de sensibilité, dans l'esprit des propositions du groupe de travail du Cnis sur le secret statistique concernant les entreprises (Proposition C3 : étendre la possibilité de rendre diffusables certaines variables spécifiques collectées par des enquêtes statistiques particulières auprès d'entreprises spécifiques).

- **Le suivi des mutations de logements anciens**

Pour le suivi des mutations de logements anciens, les difficultés actuellement rencontrées avec l'opération EXISTAN nous conduisent à ne pas la reconduire en tant qu'opération nationale en 2003. Les directions régionales de l'équipement, pour lesquelles les bases d'enquêtes sont encore jugées satisfaisantes, poursuivront néanmoins l'opération. Une concertation est en cours avec les services concernés de la Direction générale des impôts, afin de reconstruire cette opération en l'inscrivant dans le cadre des projets d'informatisation conduits par la DGI (bases de données FIDJI des conservations des hypothèques et création d'une Base nationale de données patrimoniales), en définissant un sous-produit statistique à partir de bases de données exhaustives des actes de mutation. Il semble malheureusement que ces projets n'aboutiront que dans un délai de deux ou trois années, ne permettant pas de prendre dès 2003 le relais de l'enquête EXISTAN. L'autre voie consisterait à utiliser les bases notariales informatisées mais, en l'état actuel des choses, la couverture territoriale de ces bases ne permet pas encore d'envisager leur utilisation systématique. Services fiscaux ou bases notariales, il s'agit de mobiliser une même information de base - le contenu de l'acte notarié - afin de suivre les transactions portant sur des logements à des niveaux géographiques plus fins.

- **L'indice du coût de la construction**

Les orientations retenues à l'issue de la mission menée sur l'indice du coût de la construction (ICC) devraient conduire à des études détaillées sur la stratification de l'échantillon et les questionnaires des deux phases de l'enquête ICC-PRLN. L'objectif poursuivi est de mieux prendre en compte les mouvements de court terme des prix, tout en préservant la pertinence de cet indice pour la mesure des mouvements de moyen et long termes. Il est tout d'abord apparu nécessaire de réexaminer la pertinence de la méthode actuelle pour le champ correspondant au contrat de construction de maisons individuelles (CCMI), ou maison dite « clé en main », qui peut représenter près de 40 % de la construction de logements neufs. D'autre part, une étude apportera des précisions sur les calendriers liés à la construction de logements neufs. Elle devrait permettre de mieux appréhender la relation entre formation des prix et déroulement des opérations de construction. Une analyse sera également menée sur la représentativité de l'échantillon final.

3. Opérations répétitives

3.1 Suivi de la construction neuve de logements et de locaux

Après son déploiement en métropole en 1999, le logiciel SITADEL a été mis en place dans les DOM en 2000. Il subsiste encore quelques difficultés en Guadeloupe, difficultés qui ont conduit à reporter, à 2003 sans doute, la diffusion des premiers résultats relatifs aux départements d'outre-mer et à la France entière. Par ailleurs, d'ici la fin de l'année 2002, l'ensemble des bases régionales auront été reconverties au format « Oracle » ; cette conversion s'accompagnant d'une remise en cohérence complète de la base nationale avec chacune des bases régionales. Le modèle permettant d'estimer des données en dates réelles à partir de données en dates de prise en compte est en cours de test. La base de données SITADEL est à la disposition des maîtres d'œuvre du répertoire des immeubles localisés (RIL) qui sera mis en place pour le recensement rénové, pour contribuer à sa mise à jour.

Selon la DGUHC, de nouveaux formulaires de permis de construire devraient être mis en place d'ici le début de l'année 2003. Cela pourrait conduire à une mise à jour des interfaces entre les logiciels d'instruction du droit des sols et les bases de données régionales du système SITADEL. Si le souci de simplification doit prévaloir, comme le souhaite la sous-direction du droit de l'urbanisme de la DGUHC, l'objectif du service économique et statistique est de préserver la qualité des données pertinentes pour le suivi statistique de la construction neuve et l'analyse des phénomènes d'urbanisation, conformément aux avis émis en 2000 et 2001 par la formation « urbanisme – équipement – logement ».

3.2 L'observation des marchés de l'immobilier et du parc

- Enquête sur la commercialisation des logements neufs (ECLN)

Aucune modification majeure des procédures de collecte, d'exploitation et de diffusion des résultats n'est envisagée en 2003 pour l'enquête sur la commercialisation des logements neufs. Les séries homogènes sont maintenant suffisamment longues (depuis 1992) pour envisager une désaisonnalisation qui permettra un enrichissement des analyses conjoncturelles.

Les possibilités de diffusion de ses résultats seront réexaminées, en conformité avec le respect des règles du secret statistique, dans l'esprit des propositions émises par le groupe de travail du CNIS (Proposition C3 : *étendre la possibilité de rendre diffusables certaines variables des enquêtes statistiques auprès d'entreprises spécifiques*). Cela devrait conduire à soumettre au comité du secret une proposition d'assouplissement qui seraient élaborés conjointement avec les fédérations professionnelles concernées.

- Enquête sur les extraits d'actes de mutations (EXISTAN)

Les deux dernières enquêtes, portant sur les actes signés en 1999 et en 2000 se sont déroulées selon des procédures identiques aux précédentes. Il s'est avéré cependant que la constitution de la base d'enquête - ensemble des extraits d'actes de mutation - est de plus en plus difficile, rendant nécessaire l'ajout d'une étape ultime de redressement des résultats au niveau des départements, à l'aide de l'assiette reconstituée des droits de mutation perçus. A noter que pour l'exercice 2000, une difficulté supplémentaire provient du fait que l'harmonisation des taux de droits de mutation rend impossible l'évaluation de l'assiette propre aux mutations des seuls logements. Compte tenu de ces difficultés, il serait illusoire d'imaginer poursuivre cette opération à l'identique encore plusieurs années, ce qui nous conduit à projeter une nouvelle approche, comme évoquée dans le point 2.2 ci-dessus.

- Parc locatif social et suivi des aides à la pierre

La rénovation importante de la collecte (collecte informatisée) de l'enquête sur le parc locatif social a porté ses fruits. Le taux de réponse s'améliore d'année en année, ainsi que la qualité de ces réponses.

Les évolutions des différentes aides à la pierre nécessitent de revoir le dispositif statistique permettant leur suivi. Les réflexions se sont poursuivies en 2002 avec la DGUHC pour mettre en place des modules d'extraction de statistiques à partir de GALION, nouvel outil de gestion des aides. Cet outil sera implanté dans les directions départementales de l'équipement ; il sera opérationnel au cours de l'année 2002.

- Traitement du fichier des abonnés EDF

En 2003, le dispositif mis en place fin 1997 sera maintenu sans changement. Un bilan de l'utilisation, au cours de ces cinq premières années, de ce fichier comme base de lancement d'enquêtes, devra être établi, afin d'en tirer des enseignements pour une évolution future.

3.3 Les statistiques sur les entreprises de construction

- L'enquête annuelle d'entreprise sur le secteur de la construction

En 2003, l'échantillon de l'enquête qui sera lancée sur l'exercice 2002 aura fait l'objet d'une nouvelle optimisation avec pour objectif de maintenir au niveau de 18 000 le nombre d'unités enquêtées. La possibilité d'étendre le champ de mise en œuvre de la stratégie « petites entreprises » aux entreprises ayant de 10 à 19 salariés sera étudiée en début d'année 2003, pour mise en œuvre lors de l'enquête qui sera réalisée en 2004 sur l'exercice 2003.

Les réflexions se sont poursuivies sur une nouvelle organisation et une diversification du mode de diffusion des résultats de l'enquête ("SES - Infos rapides", Résultats détaillés et Cédérom). La première enquête associée sur le thème "entretien - amélioration de bâtiments" a été exploitée et ses résultats publiés début 2002. La seconde enquête associée portera sur la mise en œuvre des nouvelles technologies de l'information. Un comité de pilotage associant notamment les fédérations professionnelles et des experts du domaine est constitué pour arrêter le questionnaire. Le projet a été présenté au comité du label en septembre 2002. L'enquête a obtenu le label d'intérêt général et le caractère obligatoire. Le lancement de l'enquête est prévu pour le mois de novembre 2002. Les résultats seront publiés en 2003.

- Indices de prix de l'entretien-amélioration de logements (IPEA)

Un processus régulier de publication trimestrielle des indices a été mis en place à la fin de 1997. Le premier renouvellement des échantillons d'entreprises par tirage aléatoire à partir d'OCEAN, débuté en 1999, s'est achevé en 2001.

Parmi les conclusions et propositions issues de la mission d'expertise réalisée au premier semestre 2000, la priorité a été donnée à la construction de l'indice synthétique. L'enquête associée à l'enquête annuelle d'entreprise lancée en 2000 sur le thème de l'entretien-amélioration de bâtiments a apporté les pondérations nécessaires à l'élaboration d'un tel indice publié fin juin 2002 (résultats relatifs au 1^{er} trimestre 2002). Les recommandations relatives au plan de sondage et à une nouvelle stratégie de collecte des données pour les petites entreprises seront expérimentées et le premier renouvellement par cinquième de l'échantillon, toutes familles de travaux confondues, sera effectif dès 2003. A noter que l'enquête associée apporte également les premières informations permettant d'étudier l'extension des IPEA aux locaux non résidentiels, comme le prévoyait le programme à moyen terme.

- Enquête sur le coût de la construction neuve et sur le prix de revient des logements neufs

Dans l'attente des retombées concrètes des travaux méthodologiques évoqués au point 2.2, l'enquête sur laquelle est fondé le calcul de l'indice du coût de la construction (ICC) sera poursuivie sans changements.

3.4 Les investissements en BTP des collectivités locales (COLLOC)

Cette enquête, réalisée par voie postale auprès des collectivités locales, vise à produire, à partir des budgets primitifs (principaux et annexes) des collectivités locales et de leurs divers regroupements, une prévision des investissements en ouvrages de construction ou de travaux publics. Compte tenu des difficultés rencontrées les années précédentes, cette opération a fait l'objet d'une rénovation importante. L'accent est mis sur la collecte des budgets primitifs et un fichier national unique est géré sous Intranet en saisie décentralisée. Un bilan sera établi à l'issue de cet exercice avant de décider des modalités de sa poursuite en 2003.

3.5 Les synthèses et la diffusion des données élaborées

- Le compte satellite du logement

Les comptes du logement présentés à la commission sont maintenant établis selon les concepts et les principes de la base 1995. Les séries couvrent les années 1984 à 1999. Pour les loyers, les évaluations sont cohérentes avec celles du cadre central de comptabilité nationale. Par ailleurs, des tableaux synthétiques sur la dépense nationale de logement sont intégrés, sur la base des principes définis dans le système de comptabilité nationale de l'Onu. Pour les deux années à venir, il est prévu de toilettier les séries récentes en mobilisant les données de l'enquête nationale logement 2001 et d'approfondir les méthodes de chiffrage de l'investissement. Enfin, les travaux pour réaliser un compte provisoire seront poursuivis.

- Les analyses à partir des fichiers fiscaux

Dans le cadre d'un protocole avec la Direction générale des impôts, le Service économique et statistique dispose de données fiscales et foncières issues des fichiers de la taxe d'habitation, de l'impôt sur le revenu et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (fichier FILOCOM). Les exploitations réalisées sur le fichier de 1995 et celles, plus riches, sur les fichiers de 1997 et de 1999, ont notamment permis de définir un tronc commun de variables au niveau communal et, à partir de là, de réaliser des analyses croisant les données sur les logements avec celles qui concernent leurs habitants. Elles apportent des compléments d'informations de premier plan sur les revenus des occupants et les caractéristiques des propriétaires. Elles permettent en outre de réaliser des estimations de populations, de connaître l'âge du parc de logements, la copropriété, la durée d'occupation et d'améliorer la connaissance de la vacance des logements. Utilisées en liaison avec d'autres sources, socio-démographiques en particulier, ces variables enrichissent l'analyse des situations locales de l'habitat.

Après une première phase d'évaluation de la qualité des variables du fichier Filocom et de leur degré de cohérence avec d'autres données (recensement de la population, enquête sur le parc locatif social), le SES s'est attaché à mieux définir les conditions de mobilisation et l'apport des données fiscales pour les études locales sur l'habitat. Cela s'est traduit par la réalisation d'un guide d'utilisation de Filocom en cours de publication. Il permet de connaître les concepts et la méthodologie du contenu

de ce fichier. Cela s'est traduit également par la parution d'un article intitulé "le parc de logements et son occupation vus au travers des fichiers fiscaux" dans les Notes de Synthèses du SES, ainsi que d'une brochure "le logement en cartes", qui apportent une documentation très intéressante sur le sujet.

La procédure de « confidentialisation » du fichier consistant à remplacer les valeurs relatives à moins de onze unités statistiques par une valeur aléatoire, c'est à dire par une valeur prise au hasard entre 0 et 10, a été acceptée par la DGI et la Cnil. Cela permet la communication aux services déconcentrés du ministère de l'équipement d'un fichier réduit de données agrégées à la commune directement utilisable sous Géokit dans lequel ne figure aucune donnée confidentielle. Depuis cette année, une partie importante du travail portera sur la comparaison entre le fichier Filocom de 1999 et les données du dernier recensement de la population, dont les dates de référence sont proches. Ce travail est bien avancé et fera l'objet d'une publication dans le courant de l'année 2002.

Les premières études longitudinales pourront être entreprises avec le fichier 2001 qui sera livré au troisième trimestre 2002. Ce fichier comprendra en outre l'âge du conjoint qui permettra d'affiner les études de population par âge et de revenus par unités de consommation.

- Les réseaux d'informations économiques et sociales localisées

Ce réseau est organisé autour de Géokit 2, qui est à la fois un ensemble de bases de données statistiques sur la démographie, l'aménagement du territoire, l'habitat et leur environnement économique et l'outil d'accès à ces données qu'utilise le ministère, en administration centrale et dans les services déconcentrés. Depuis 2001, Géokit 2 comprend une base communale et une base à l'IRIS-2000, contenant des données issues du recensement de la population de 1999. La base communale est régulièrement enrichie de fichiers venant d'autres organismes (Insee, DGI, Scees, EDF, Anah, ANPE, Caf). Les bases locales mises à disposition auprès des services déconcentrés sont désormais élargies aux départements ou régions limitrophes. Le fonctionnement de Géokit 2 en réseau local assure une diffusion très large auprès des utilisateurs du ministère.

La version finale du logiciel, diffusée avant la fin de l'année 2002, permettra des traitements cartographiques et l'accès simultané à d'autres niveaux géographiques infracommunal et supracommunal.

Les fichiers FILOCOM de 1995, 1997 et 1999 de la DGI ont été intégrés dans la base communale GéoKit2 (dans les conditions de confidentialisation précisées au point précédent) ainsi que les données Sirene 2001. Tous les ans, le fichier des allocataires de la MSA viendra enrichir GéoKit2, le premier fichier (2000) devant être intégré en 2002. En 2003, de nouvelles données du recensement de la population de 1999 (exploitations spécifiques) devraient également être intégrées dans les bases à la commune et à l'IRIS-2000. D'autres projets sont à l'étude, d'une part avec le Scees pour les données du recensement général de l'agriculture et d'autre part avec l'Ifen, pour l'intégration de statistiques départementales et régionales sur l'environnement (base Eider). L'ensemble de ces données constituera un gisement complet pour les études sur l'aménagement et l'habitat.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

On rappelle tout d'abord que, dans le cadre de l'enquête annuelle d'entreprise de quatrième génération, la partie comptable du questionnaire a été alignée sur la déclaration fiscale des entreprises. De plus, la partie sectorielle du questionnaire, qui permet d'appréhender la nature de l'ouvrage, la catégorie du maître d'ouvrage et la localisation des chantiers, a été considérablement simplifiée. En plus de ces actions, un allègement important de la charge d'enquête a été mis en œuvre en 2000 sur l'exercice 1999 et l'est à nouveau en 2002 sur l'exercice 2001 : c'est ce qu'on appelle la stratégie dite « petites entreprises ». Ainsi, pour toutes les entreprises de moins de dix salariés, l'enquête a été remplacée par l'utilisation des données comptables annexées aux déclarations fiscales. Ce sont près de 8 000 entreprises qui ont bénéficié de cet allègement et n'ont ainsi pas été interrogées. En début d'année 2003, on étudiera la possibilité de l'extension de cette stratégie aux entreprises de 10 à 19 salariés.

Par ailleurs, avec le renouvellement des échantillons pour le calcul des indices de prix de l'entretien-amélioration de logements, chaque entreprise ne sera interrogée que cinq années de suite. Dans le cadre du processus de rénovation de l'ICC, la phase de collecte est également réexaminée dans un

souci d'allégement de la charge pour les maîtres d'ouvrage d'une construction de logements neufs auprès desquels est réalisée l'enquête. La collecte sur support informatique pour le dossier technique (plans, etc.) est en cours d'expérimentation.

Dans le cadre de l'enquête rénovée sur le parc locatif social, la charge d'enquête des organismes s'est trouvée allégée grâce au développement de la collecte informatisée. Plus de la moitié des organismes ont ainsi transmis leur réponse sur support informatique pour l'enquête réalisée en 2000 et ce mouvement est appelé à s'amplifier à l'avenir. Il convient par ailleurs de rappeler que la mise en place de l'inventaire du parc locatif social dans le cadre de la loi sur la solidarité et le renouvellement urbain a été conçue de façon à ne pas générer de la charge de travail nouvelle pour les organismes qui répondent par ailleurs à l'enquête sur le parc locatif social⁴.

5. Aspects particuliers du programme 2003

5.1 Aspects "régionaux et locaux"

La plupart des applications comporte une dimension régionale importante et permet une diffusion de résultats à ce niveau et, sous réserve des règles du secret statistique, à un niveau infra-régional, voire communal. C'est notamment le cas pour Sitadel, ECLN, EPLS, le suivi des aides à la pierre et Colloc. L'enquête annuelle d'entreprise apporte quelques résultats régionaux. Seules les enquêtes ICC et IPEA font exception.

Plusieurs actions ont permis d'améliorer et d'élargir la connaissance au niveau local (cf. point 3.5 ci-dessus), en particulier la création d'une base à l'Iris-2000 et l'enrichissement de la base communale GéoKit2 par les données de l'Insee (recensement de la population de 1999, Sirene 2001, etc.), de la DGI (Filocom) et de la MSA. Une réflexion à plus long terme est par ailleurs engagée sur le géocodage des données statistiques, que ces données soient produites par le ministère ou acquises auprès d'autres organismes.

5.2 Aspects "environnement"

L'enquête sur les investissements des collectivités locales (Colloc) devrait permettre, lorsque ses résultats auront été validés, de fournir des indications sur leurs investissements destinés à l'adduction d'eau et à l'évacuation des eaux usées. En 2002, le questionnaire a été aménagé, afin que les EPCI et syndicats qui n'ont pas de budgets annexes spécifiques précisent les compétences que couvrent les données de leur budget principal.

De plus, une étude est conduite dans le prolongement du compte satellite du logement, pour décrire de façon fine la consommation des différentes formes d'énergie dans les logements de façon à pouvoir, entre autres, servir de base à des travaux sur les émissions de polluants atmosphériques.

Bien que plus limitées, les études engagées en 2000 sur les différentes formes de consommation d'énergie dans les bâtiments non résidentiels servant à une activité tertiaire, destinées entre autres à servir de base à des travaux sur les émissions de polluants atmosphériques, seront poursuivies.

5.3 Aspects "européens"

Les statistiques de la construction sont fortement contraintes par deux règlements européens. Le premier concerne les statistiques structurelles d'entreprises, dont le règlement prévoit la fourniture de résultats provisoires à t+10 mois et de résultats définitifs à t+18 mois. Pour la première fois, des résultats provisoires ont été communiqués sur l'année 1998 à partir de l'enquête annuelle d'entreprise. Pour l'exercice 1999, les délais ont été respectés, mais il convient toutefois de signaler que ces résultats provisoires étaient incomplets, compte tenu de mise en oeuvre de la stratégie « petites entreprises », dans laquelle les données issues de la source fiscale ne sont pas disponibles à t+10. Pour l'enquête réalisée en 2001 sur l'exercice 2000, une nouvelle question a été introduite sur le thème de la sous-traitance reçue, répondant ainsi au règlement européen.

Le second règlement porte sur les indicateurs conjoncturels. Le SES est concerné par plusieurs variables, en particulier le nombre de logements autorisés et la surface de logements autorisée. Les décompositions demandées ne posent pas de problème particulier. Le règlement prévoit également la

⁴ Sur la partie du champ commune à l'inventaire et à l'enquête.

fourniture de l'index BT01. Sa décomposition entre coûts salariaux et coûts des matériaux fait l'objet d'une transmission à Eurostat, depuis l'automne 2001. S'agissant des entrées de commandes, la collecte réalisée mensuellement par la FNTF et la FFB et les travaux méthodologiques conduits en 2001 permettent la mise en place de l'indicateur d'entrées de commande et de satisfaire ainsi aux exigences européennes dès le courant de l'année 2002.

S'agissant des nomenclatures d'activités et de produits, conformément à la décision prise lors de la réunion de février 2001 de la commission nationale des nomenclatures d'activités et de produits, une mise en conformité avec le règlement européen sera réalisée au 1^{er} janvier 2003. S'agissant de la frontière entre industrie et construction, plus précisément des activités de fabrication et de pose d'éléments de charpente et de menuiserie, le système statistique public (INSEE, ainsi que les services statistiques des ministères de l'industrie et de l'équipement) a élaboré une procédure de mise en œuvre correspondant au souhait exprimé par le Cnis dans un de ses avis spécifiques de la formation « urbanisme – équipement - logement », que les conséquences sur la continuité de l'information économique soient prises en compte. Pour préparer l'échéance 2007, un dispositif de concertation avec les organisations professionnelles a été mis en place en 2001 par l'Insee, dans le cadre des travaux de la "commission nationale des nomenclatures d'activités et de produits". Pour la construction, une proposition commune aux fédérations professionnelles du secteur et au service statistique du Ministère de l'équipement a été élaborée après plusieurs réunions de concertation et transmise à l'Insee.

6. Liste des publications relatives aux programmes 2000 et 2001

Enquête annuelle d'entreprise

« EAE - Construction 1999 : Principaux résultats » - SES Infos rapides, Ministère de l'équipement, des transports et du logement (DAEI), n°155 mai 2001.

« EAE – Construction 1997 à 1999, Données détaillées du SES » - Données détaillées du SES, Ministère de l'équipement, des transports et du logement (DAEI), juillet 2001. Cette publication est complétée d'un cédérom.

Prix des travaux d'entretien - amélioration

« Les indices de prix des travaux d'entretien-amélioration de logements – résultats trimestriels » - SES Infos rapides, Ministère de l'équipement, des transports et du logement (DAEI), publiés à la fin du trimestre suivant le trimestre de référence.

Commercialisation des logements neufs (ECLN)

« Résultats de la commercialisation des logements neufs » (trimestriel) - SES Infos rapides, Ministère de l'équipement, des transports et du logement (DAEI), publiés deux mois après la fin du trimestre concerné.

Résultats de la construction (SITADEL)

« Résultats de la construction » (mensuel) - SES Infos rapides, Ministère de l'équipement, des transports et du logement (DAEI), publiés à la fin du mois suivant.

« Statistiques de la construction neuve De SICLONE à SITADEL : principales modifications dans la présentation des statistiques »-SES Infos rapides, Ministère de l'équipement, des transports et du logement (DAEI), mars 1998, n°43bis

« Résultats départementaux de la construction » (mensuel)-SES Infos rapides, Ministère de l'équipement, des transports et du logement (DAEI) publié à la fin du mois suivant.

« Statistiques de la construction » (trimestriel) - Bulletin statistique du SES, Ministère de l'équipement, des transports et du logement (DAEI).

« Statistiques de la construction en 2001 » (annuel) - Données détaillées du SES, Ministère de l'équipement, des transports et du logement (DAEI). Cette publication est complétée d'un cédérom.

Le parc locatif social (PLS)

« Le parc locatif social au 31 décembre 1999 » - SES Infos rapides du SES, Ministère de l'équipement, des transports et du logement (DAEI), n°164 août 2001.

Les ventes de logements neufs et anciens (EXISTAN)

« Les ventes de logements neufs et anciens en 1999 » - SES Infos rapides, Ministère de l'équipement, des transports et du logement (DAEI), n°170 novembre 2001.

« Les ventes de logements neufs et anciens en 1999 »- Données détaillées du SES, Ministère de l'équipement, des transports et du logement (DAEI), novembre 2001

Le compte satellite du logement

« Comptes du logement - édition 2001 », collection « synthèses » du système statistique public, édition 2001 n°58.

Le site Internet

Une partie de ces résultats est mise à disposition dans le site Internet du SES. Le site « Economie et statistique » propose l'accès aux publications traditionnelles du service (SES Infos rapides, Notes de synthèse, etc.) et la mise en ligne des principaux résultats sous forme de tableaux ou de séries chronologiques. Les données sont ainsi facilement accessibles et "téléchargeables" dans un format permettant une utilisation aisée. Des enrichissements et mises à jour sont réalisés en continu et un projet de création d'un espace accessible par abonnement permettant d'accéder à des bases de données agrégées pourrait aboutir en 2003.

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 1999-2003

Parmi les travaux prévus au programme à moyen terme, nombre d'entre eux auront été réalisés d'ici la fin de 2003. Le développement de l'utilisation des sources administratives, notamment dans le cadre de l'enquête annuelle d'entreprise, aura été réalisé. Il en est de même de la mise en place d'enquêtes associées à l'enquête annuelle d'entreprise et du développement de la mise à disposition de données locales auprès des services déconcentrés du ministère (inventaire communal, recensement de la population, données issues des fichiers fiscaux et des caisses d'allocations familiales). La publication d'indices de prix de l'entretien-amélioration de logements couvrant l'essentiel des familles de travaux et l'établissement d'un indice synthétique auront été réalisés en 2002.

D'autres travaux auront été engagés mais ne seront sans doute pas achevés en 2003. Il en est ainsi des actions visant à mieux coordonner le dispositif d'observation du parc locatif social, qui aura connu une évolution importante avec la mise en place de l'inventaire dans la cadre des textes d'application de la loi sur la solidarité et le renouvellement urbain. Le suivi des aides aura également connu des développements par la définition de sous-produits statistiques de l'outil Galion de gestion de ces aides.

Par ailleurs, certaines opérations prévues dans le moyen terme ne sont pas encore programmées. Il s'agit notamment de l'utilisation des sources fiscales pour améliorer la connaissance du parc de bureaux et de son occupation, en particulier à des niveaux géographiques assez fins. Il en est de même de l'extension des IPEA à l'entretien-amélioration des locaux non résidentiels, bien que l'enquête associée réalisée en 2000-2001 apporte un éclairage utile quant à la décomposition de cette activité selon familles et catégories de travaux.

Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction

2. Travaux nouveaux pour 2003

Pas d'opération prévue

3. Opérations répétitives

- **Inventaire des logements locatifs sociaux**

La loi SRU dispose qu'un inventaire des logements locatifs sociaux soit réalisé chaque année sur l'ensemble des communes situées dans une agglomération de plus de 50 000 habitants. Afin de fournir aux directions départementales de l'équipement, en charge de la réalisation de cet inventaire, un outil fiable de collecte, le ministère de l'équipement a développé l'application AGILLOS (aide à la gestion de l'inventaire des logements locatifs à occupation sociale).

La base de données de l'application est alimentée par les réponses des organismes bailleurs et les informations figurant sur les conventions de conventionnement des bailleurs personnes physiques.

Ces données portent sur l'identité des bailleurs et des gestionnaires (nom, statut, siret, adresse, raison sociale), les références et la période de validité de la convention de conventionnement ainsi que les caractéristiques du programme (nom, adresse, financement, type de logement et nombre de logements pour chacun des quatre alinéas correspondant à la définition donnée par la loi :

- a) Les logements locatifs sociaux appartenant aux organismes d'HLM soit, tous les logements financés avant 77 et uniquement les logements conventionnés après 77 excepté les DOM où tous les logements sont pris en compte indépendamment de l'année de financement.
- b) Les autres logements conventionnés et dont l'accès est soumis à des conditions de ressources.
- c) Les logements appartenant aux SEM des DOM, à l'Entreprise minière et chimique, aux sociétés à participation majoritaire des houillères de bassin et des Charbonnages de France et à l'établissement public de Gestion Immobilière du Nord Pas de Calais.
- d) Les logements ou les lits des logements-foyers de personnes âgées, de personnes handicapées, de jeunes travailleurs, de travailleurs migrants et des résidences sociales conventionnées, ainsi que les places de CHRS.

En 2001, première année d'application de la loi, l'option retenue a été de concevoir une application interfacée avec EPLS de manière à ce que les organismes puissent répondre simultanément aux deux enquêtes. Cette solution permettait de ne pas menacer la pérennité d'EPLS et d'alléger la charge de travail des organismes d'HLM, la grande majorité des champs d'Agillos étant commune à EPLS.

En 2002, la DGUHC a créé une structure de maîtrise d'ouvrage de l'application Agillos associant les représentants de chacune des ces deux applications.

L'objectif 2003 de cette application est de rendre opérationnel les liens actuellement à l'étude entre Agillos et l'application ECOLO (outil de suivi des conventionnements signés par les directions départementales de l'équipement) et de poursuivre un développement conjoint d'EPLS et AGILLOS répondant aux attentes des utilisateurs.

- **Bénéficiaires du statut du bailleur social**

La loi de finances pour 1999 a instauré un certain nombre de dispositions fiscales visant à inciter un bailleur privé, propriétaire d'un logement neuf ou ancien, à louer son bien sous condition de plafond de loyer et de plafond de ressource du locataire. Pour bénéficier de ces avantages fiscaux, le bénéficiaire de ce dispositif remplit un engagement de location comprenant des informations sur les caractéristiques du logement (localisation, prix de revient ou d'acquisition, surface, loyer perçu, date d'achèvement de l'immeuble). Celui-ci est transmis à la DGUHC par les Directions des Services Fiscaux à des fins statistiques, la loi prévoyant de mesurer l'impact de cette mesure sur l'investissement immobilier locatif privé et d'en dresser un bilan fiscal au travers d'un rapport du dispositif présenté au Parlement par le Gouvernement au plus tard le 15 septembre 2004.

Suite à l'obtention d'une autorisation de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) et à la signature d'un arrêté ministériel en date du 5 septembre 2001, publié au B.O. du 10 octobre 2001 un fichier comprenant les informations communiquées par les bénéficiaires a été créé.

742 dossiers ont été adressés à la DGUHC au titre de 99 et environ 900 au titre de 2000 par les directions départementales des services fiscaux. Ces données concernaient 56 départements en 99 et 42 l'année suivante.

Environ 2/3 des engagements de location reçus comportent des informations partielles et les valeurs manquantes portent généralement sur les données essentielles (prix, loyer et surface) sur lesquelles sont appliqués les tests de cohérence.

Ces volumes d'engagement sont loin de correspondre aux estimations affichées notamment par la FNPC. Les informations recueillies via les services du Ministère des Finances ne sont pas fiables et une rencontre entre la DGUHC et la DGI a mis en évidence les limites du dispositif de remontées des informations défini à l'origine. Il y a donc nécessité à mettre en œuvre rapidement de nouvelles pistes permettant de recueillir des éléments de bilan.

A ce jour, deux projets sont envisagés :

- Confier une étude qualitative à un bureau d'études, sur des secteurs à forte tension du marché immobilier afin d'analyser l'impact du dispositif du statut du bailleur privé.
- Réaliser une enquête auprès des bailleurs privés

Une extraction du fichier des 4,5 millions bailleurs privés recensés par FILOCOM permettant de restituer la liste des bailleurs dont le logement a été mis en location en 2000 pourrait estimer le taux des propriétaires ayant opté pour le dispositif Besson.

Mais une autorisation de la CNIL devrait être préalablement délivrée.

• **Enquêtes SLS et OPS**

La loi n°96-162 du 4 mars 1996 relative au supplément de loyer de solidarité (SLS) a prévu des dispositions qui impliquent la transmission de renseignements statistiques par les organismes d'habitations à loyer modéré au représentant de l'Etat dans le département :

- pour l'établissement d'un rapport annuel sur l'application du supplément de loyer dans le département ; le gouvernement dépose en outre tous les deux ans un rapport sur l'application du supplément de loyer de solidarité (art. L-441-10) ;
- pour le dépôt par le gouvernement, tous les trois ans, d'un rapport sur l'occupation des logements d'habitations à loyer modéré et son évolution (art. L-442-5).

Enquête sur l'application du supplément de loyer de solidarité (SLS)

L'enquête porte sur le nombre de logements entrant dans le champ d'application du supplément de loyer de solidarité, la pratique des barèmes de calcul du SLS par les bailleurs sociaux, le nombre de logements dont les locataires dépassent les plafonds de revenu pour accéder au parc locatif social, le nombre de logements dont le locataire est assujéti au SLS, le montant moyen de SLS appelé par les bailleurs auprès des locataires assujettis et le niveau moyen de loyer pratiqué.

C'est une enquête réalisée auprès des bailleurs sociaux dont le patrimoine locatif est soumis pour partie ou en totalité à l'application du SLS. L'information recueillie porte sur janvier de l'année N. **Tous les deux ans, les données sont agrégées au niveau de l'organisme et transmises à la DDE qui les vérifient et les communiquent à la DGUHC.** Un rapport exposant les résultats de l'enquête est remis au Parlement.

Deux rapports ont été réalisés portant sur les résultats des mois de janvier 1997 et 1999. Le prochain est prévu fin 2002-début 2003.

Enquête sur l'occupation des logements d'habitation à loyer modéré et son évolution

La prochaine enquête sera réalisée en 2003.

Cette enquête a été mise en place afin de mieux connaître les caractéristiques socioéconomiques des locataires des logements sociaux et de compléter les sources d'information déjà existantes sur ce thème, en particulier l'Enquête Logement et le RGP.

Jusqu'en 2000, l'enquête était limitée aux organismes d'HLM et aux SEM. Son champ d'application a été étendu par la loi n°2002-73 de modernisation sociale du 17 janvier 2002 afin de rendre l'enquête cohérente avec l'inventaire annuel des logements locatifs sociaux instaurée par la loi SRU (cf. ci-dessus). L'extension porte sur les logements conventionnés appartenant aux organismes suivants :

- les organismes agréés par le préfet dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, qui ont vocation à promouvoir une offre de logements diversifiée favorisant la satisfaction des besoins en logement,
- les UES (Union d'Economie Sociale),
- les sociétés immobilières de la CDC,
- les collectivités publiques,
- les sociétés filiales des organismes de la contribution des employeurs à l'effort de construction,
- les autres personnes morales notamment les entreprises d'assurances et les établissements de crédit et leurs filiales.

L'enquête porte sur l'état du patrimoine locatif social, le nombre de ménages occupants, la composition des ménages, leur répartition par âge du titulaire du contrat de location, leurs revenus en pourcentage des plafonds de ressources réglementaires pour l'accès au parc locatif social, les aides au logement perçues, les minima sociaux perçus, le nombre et l'âge des occupants, l'activité professionnelle ainsi que le profil socioéconomique des emménagés récents.

La date de référence est le 1^{er} janvier de l'année de l'enquête et l'enquête auprès des ménages est réalisée par les organismes bailleurs durant le 1^{er} trimestre. Les organismes agrègent les données et les adressent au préfet avant le 30 avril. Les DDE sont chargées du contrôle, de l'agrégation des données et les communiquent ensuite à la DGUHC.

Deux rapports nationaux ont été réalisés en 1997 et en 2000.

- **Base de Données sur les Politiques Territoriales de l'Etat**

A la demande du comité des directeurs pour le développement urbain, les ministères de l'équipement, des transports et du logement (DGUHC), et de l'intérieur (DGCL, DGA), la délégation interministérielle à la ville et la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) ont décidé de constituer une base regroupant de données d'intérêt commun.

Cet outil doit notamment permettre de suivre la mise en oeuvre des lois n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour le développement et l'aménagement durables du territoire, n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains. Il intègre le projet d'« atlas de l'urbanisme » mentionné au programme 2001 du CNIS.

Cette base de données, à l'échelle communale, à alimentation partagée, devra être consultable par Internet et sera dotée d'un module de consultation cartographique des périmètres permettant des analyses thématiques ainsi que la possibilité de générer des tableaux en croisant les informations.

Elle sera logée au ministère de l'équipement. En ce qui concerne la DGUHC, les données qu'elle fournira porteront sur le suivi des schémas de cohérence territoriale et les documents de planification urbaine (programmes locaux de l'habitat, plans de déplacements urbains, plans locaux d'urbanisme, cartes communales,...) qui doivent être compatibles avec ces schémas. Les éléments nécessaires seront recueillis auprès des services déconcentrés de l'équipement.

- **Prêt à 0 %**

Les statistiques relatives au suivi du prêt à 0 % sont produites pour le compte de l'Etat par la Société de gestion du Fonds de garantie de l'accession sociale (SGFGAS), à partir des déclarations de prêts effectivement transmises à la DGFGAS par les établissements de crédit. Les statistiques font l'objet d'une double diffusion trimestrielle et annuelle, notamment auprès des services déconcentrés de l'Etat. Le bilan annuel est complété par des statistiques locales par communes.

- **Enquêtes sur la mobilité résidentielle**

Depuis 1995, la DGUHC et les services déconcentrés de l'Etat réalisent ponctuellement des enquêtes, nationales ou locales, sur la mobilité résidentielle, auprès des ménages emménagés récemment repérés à travers les nouveaux abonnements consentis par EDF.

Ces enquêtes permettent notamment d'établir une typologie des ménages mobiles par type de marché du logement, selon leurs conditions de logement antérieures et les facteurs familiaux, professionnels et d'environnement qui suscitent cette mobilité. Elles permettent aux collectivités locales qui le souhaitent de mieux connaître le fonctionnement de leurs marchés du logement. Une enquête nationale, reposant sur la même base de sondage, pourrait être réalisée en 2003.

- **BOLERO**

L'application BOLERO, mise en place en 1998, est une base de données qui comprend, outre les données comptables des organismes HLM, des informations non financières provenant de plusieurs sources, en particulier de l'enquête sur le parc locatif social, de la CNAF (caractéristiques des bénéficiaires d'aides personnelles), de la MILOS, des enquêtes nouvelles sur l'application du supplément de loyer de solidarité et sur l'occupation du parc social.

La DGUHC agrège les données comptables au niveau national et les publie chaque année ; cette publication est diffusée notamment aux organismes constructeurs interrogés.

L'application est accessible aux services déconcentrés du ministère de l'équipement et à la MILOS, qui a décidé de l'utiliser dorénavant en lieu et place de sa propre base de données.

Tableau récapitulatif des travaux prévus au programme à moyen terme 1999-2003

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi des opérations	Observations
Enquête Loyers et Charges rénovée (capisée)	INSEE, division Logement	Reporté	Prévu en 1999
Rénovation du calcul de l'indice des loyers	INSEE division Logement	Commencé fin 2000	Interrompu en 2002 (mutation du responsable)
Indice de prix des logements	INSEE Notaires	En cours	Publication au BMS depuis avril 2000
Enquête Logement 2001/2002	INSEE division Logement	En cours	Sur le terrain décembre 2001-février 2002. 1er résultat fin 2002
Rénovation des méthodes d'établissement des séries physiques du parc de logement	INSEE division Logement	En cours	Permanent depuis 1998
Projection post-censitaire du nombre de ménages	INSEE division Logement	Achevée en 2002	Projection à 2030 du nombre de ménages par sexe et âge de la personne de référence
Rétropolation en nouvelle nomenclature	Division des enquêtes de conjoncture	Achevée pour toutes les enquêtes	
Analyse économique des nouvelles séries	Division des enquêtes de conjoncture	Permanente pour toutes les enquêtes	Comparaison avec des données extérieures
Analyse microéconomique des données portant sur l'investissement et l'utilisation des capacités	Division des enquêtes de conjoncture	Achevée.	Comparaison avec l'EAE, avec les données du SESSI et de la Banque de France.
Thèmes et opérations	Unité		Observations
Comptes de la construction	CEI	en cours	réduction à trois comptes annuels (fait) réflexions d'ensemble sur le mode de rebasement
Indice du coût de la construction -réflexions sur la méthodologie et conséquences	CEI	en cours	en liaison avec le ministère chargé du logement
Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi des opérations	Observations
Extension de l'enquête sur le parc locatif social	SES	En cours	Le dispositif d'inventaire mis en place dans le cadre de la loi SRU intègre le champ des foyers et centres d'hébergement et de réinsertion sociale.

Enquêtes associées à l'enquête annuelle d'entreprise	SES	En 2000, pour l'entretien-amélioration En 2002, sur le thème des NTIC	Opérations nouvelles, associées à l'enquête annuelle, pour compléter les informations sur des thèmes importants ou d'actualité.
Indices de prix d'entretien-amélioration de certains types de bâtiments non résidentiels	SES	Reporté	Opération nouvelle, dont la méthodologie pourrait s'inspirer de ce qui est fait pour l'entretien-amélioration de logement. Les résultats de l'enquête associée apportent de premières indications sur l'importance de ces activités pour les entreprises du secteur.
Rénovation de l'enquête pour le calcul de l'indice du coût de la construction	SES	En cours	Les premières réflexions sont engagées en 2001, elles se poursuivront en 2002 et donneront lieu à de premières mises en oeuvre en 2003
Mobilisation des sources fiscales pour améliorer la connaissance du parc de bureaux et son occupation	SES, en collaboration avec la DGI	Reporté	Opération nouvelle Un chiffrage du parc de bureaux a été réalisé en 2000 à partir d'autres sources
Utilisation des bases notariales pour une analyse localisée des marchés de l'immobilier	SES	En cours	Etude de faisabilité en cours
Développement de l'utilisation des fichiers CAF	SES	En cours	Opération prioritaire visant à utiliser plus pleinement les données issues des fichiers CAF
Rationalisation et simplification du suivi des aides à la pierre	SES	En cours	Module d'exploitation statistique en aval du futur système GALION de gestion des aides de la DGUHC
Enquête ECLN	SES		Opération permanente
Enquête EXISTAN	SES		Opération permanente
Enquête sur le parc locatif social	SES	En cours	Opération permanente, recherche d'une meilleure articulation avec les autres opérations du ministère
Enquête sur le prix de revient des logements neufs	SES	En cours	Opération permanente, avec mise en place d'un dispositif régulier de publication annuelle
Indices de prix de l'entretien-amélioration des logements	SES	Rénovation en cours	Opération permanente, rénovation des échantillons, construction d'un indice synthétique
Enquête annuelle d'entreprise sur le secteur de la construction	SES		Opération permanente, avec mise en place de la stratégie « petites entreprises »
Investissements en BTP des collectivités locales	SES		Opération permanente, objectif de réduction des délais de publication
Compte satellite du logement	SES, DGUHC		Opération permanente
Réseaux d'informations économiques et sociales localisées	SES		Enrichissement par les résultats d'une exploitation spécifique du recensement de la population de 1999, le fichier des allocataires de la MSA et le recensement général de l'agriculture.